

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION QUAI SADI
CARNOT DURANT DES TRAVAUX D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 6 avril 2020 à 7 heures, et jusqu’à la fin des travaux d’eau
et d’assainissement,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores quai Sadi Carnot, au droit de la rue Maurice Jeandon.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l’entreprise. Le chantier sera protégé par l’entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 16 mars 2020

Le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Saint-Dié-des-Vosges is partially visible behind a large, stylized black ink signature.

David VALENCE